

Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales
De l'Oise

Beauvais, le 22 MAI 2008

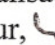
Madame,


J'accuse réception le 28 mars 2008 de votre lettre du 25 mars 2008, par laquelle vous sollicitez une autorisation exceptionnelle à vendre au détail des médicaments prévue au troisième alinéa de l'article L.5126-2 du code de la santé publique pour la Pharmacie à Usage Intérieur du Centre Hospitalier de SENLIS, au profit des habitants de RULLY et des communes de Barbery, Brasseuse, Fresnoy le Luat, Montepilloy, Raray et Villeneuve sur Verberie.

Conformément à l'article précité, j'ai sollicité l'avis préalable de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sur cette demande.

J'adresse parallèlement une copie de ce courrier à Monsieur Victor PALUSSIÈRE, Président de la coordination nationale des élus et usagers pour la défense de leur pharmacie, qui m'a également saisi de cette demande, par courrier du 29 avril 2008 reçu le 6 mai 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur de l'Agence régionale
de l'Hospitalisation et par délégation,
Le Directeur, 


Bernard DUPRET

Madame Véronique CASPARY
Présidente de l'Association de Défense
de la Ruralité
Mairie de RULLY
60810 RULLY